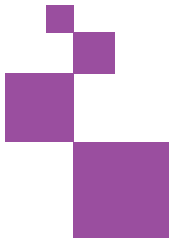


## PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI

### EMPLOI-QUÉBEC



**Si vous êtes une personne immigrante ou appartenant à une minorité visible, vous pourriez bénéficier d'une aide pour acquérir une expérience de travail dans votre domaine.**

Une subvention versée à l'employeur vous permettra d'accéder à un emploi dans votre domaine de compétence. De plus, vous pourriez bénéficier d'une formation ou d'un accompagnement pour favoriser votre intégration au marché du travail.

Généralement, la subvention ne peut pas dépasser **30 semaines**, mais elle peut se prolonger jusqu'à un maximum de 52 semaines si des circonstances particulières le justifient.

#### QUI EST ADMISSIBLE?

Pour être admissible, vous devez :

- avoir obtenu la résidence permanente depuis moins de cinq ans **ou** appartenir à une minorité visible (naissance au Canada ou à l'étranger);
- avoir peu ou pas d'expérience de travail en Amérique du Nord dans votre domaine de compétence.

#### QUELLES SONT LES CONDITIONS?

- La subvention versée à l'employeur doit vous permettre d'accéder à un **emploi durable**.
- L'emploi doit être lié à votre **domaine de compétence**.
- Sauf exception, l'emploi visé doit compter au moins **30 heures** de travail par semaine.

